



Objet : **Utilisation des routes conditionnelles (CDR) et de certaines trajectoires FRA en UIR France lors des journées particulièrement chargées et des jours fériés légaux.**

En vigueur : **Du 06 mai 2022 au 28 octobre 2022**

Lieu : UIR : France

DESCRIPTION :

Dans le cadre de la gestion souple de l'espace aérien, l'utilisation des routes conditionnelles (CDR) et de certaines trajectoires FRA fait l'objet de mesures particulières lors de certains vendredis chargés de l'année 2022, ainsi que de certaines adaptations complémentaires qui prennent en compte les jours fériés légaux en France durant la période considérée.

ANNEXES :

Les adaptations prévues dans le cadre de ce SUP AIP sont détaillées dans les annexes suivantes :

- Annexe 1 : vendredis chargés et jours fériés légaux.
- Annexe 2 : tronçons de route dont le statut CDR est défini par la Belgique.

Note :

Les usagers aériens sont invités à vérifier les informations aéronautiques correspondantes diffusées par les administrations des Etats européens. Si des circonstances exceptionnelles conduisaient à amender les dispositions présentées en annexes, en ce qui concerne l'espace aérien français, l'information serait portée à la connaissance des usagers aériens par voie de NOTAM, d'une part, et les indisponibilités correspondantes de routes conditionnelles de catégorie 1 seraient mentionnées dans le Plan d'Utilisation de l'Espace (AUP), d'autre part.

ANNEXE 1**Vendredis chargés et jours fériés légaux**

Les jours suivants sont identifiés comme des journées chargées au titre de l'année 2022 :

- Tous les vendredis, du vendredi 06 mai 2022 au vendredi 28 octobre 2022 inclus.
- Le jeudi 26 mai 2022.
- Le jeudi 14 juillet 2022.

Les tronçons de routes en UIR France énumérés ci-dessous ont le statut de CDR ou de trajectoires FRA avec priorité CAG de 10h00 UTC à 15h00 UTC lors des journées chargées identifiés ci-dessus :

- route ATS UN862 segment **UVUDO-UTISO au-dessus du FL285**, puis trajectoire FRA **UTISO DCT OSMOB au-dessus du FL285**.
- trajectoire FRA **TOU DCT YACIM au-dessus du FL335**, puis route ATS UT21 segment **YACIM-DIVKO au-dessus du FL335**.
- route ATS segment **UZ38 MTL-PEQEF**, puis trajectoire FRA **PEQEF DCT NAKIS DCT BOLSA DCT PPG** ou **PEQEF DCT NAKIS DCT BOLSA DCT SIJAN**.

ANNEXE 2Tronçons de route dont le statut CDR est défini par la Belgique

Les tronçons de routes en UIR France énumérés ci-dessous ont le statut de CDR avec priorité CAG de 10h00 UTC à 15h00 UTC :

- Tous les vendredis, du vendredi 06 mai 2022 au vendredi 28 octobre 2022 inclus.
- Jeudi 26 mai 2022.
- Jeudi 14 juillet 2022.

- route ATS UM170 segment **KUDIN-RAPOR**.
- route ATS UY131 segment **NILEM-MOPIL**.
- route ATS UY157 segment **REMGO-XERAM**.
- route ATS UZ706 segment **CTL-ARDEN**.
- route ATS UZ707 segment **FAMEN-RESMI**.